

## Programme de la Formation

# LA LUMIERE DANS LE PROJET ARCHITECTURAL

1 jour soit 7 heures de formation

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

**Module :** La lumière et l'architecture-niveau 1

**Modalité pédagogique :** Présentiel

**Date(s) :** mardi 6 septembre 2022

**Lieu :** Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

## CONTEXTE GÉNÉRAL

La lumière est profondément attachée à l'architecture et au paysage.

Naturelle, elle joue sur les volumes, révèle, rythme, glisse, éternellement changeante et furtive.

Artificielle, elle redéfinit le bâti, l'extrait du néant obscur, le magnifie.

A la croisée de nos préoccupations contemporaines, la lumière est source et conséquence d'enjeux majeurs : l'énergie, la santé, le bien-être, la qualité d'usage. Après un siècle illuminé, le XXI<sup>e</sup> sera peut-être celui de la nuance, du mieux voir plutôt que du tout voir, celui de la maîtrise des ambiances.

Dans la perspective d'une démarche globale, en architecture et paysage, la lumière devra utiliser au mieux les potentialités de l'environnement immédiat (masques, végétation

etc.) tout en veillant à minimiser la consommation en énergie. Ainsi, l'écriture même des bâtiments et des paysages pourrait s'en trouver renouvelée.

## OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Cette formation vous permettra de faire :

- Une initiation au monde de la lumière
- Un tour d'horizon de l'éclairage intérieur et extérieur

## PRISE EN CHARGE

Cette formation peut-être pris en charge par l'organisme auprès duquel vous cotisez :

Libéraux : [FIF-PL](#)

Salariés : [OPCO EP](#) (Actalians)

Il est indispensable d'effectuer la demande de prise en charge auprès de votre l'organisme de prise en charge auprès duquel vous cotisez.

Cette formation s'inscrit dans le cadre de l'obligation de formation pour les architectes en tant que formations dite structurée. **Il est indispensable de déclarer votre participation dans votre espace personnel - [ICI](#) -**

Nous restons à votre disposition pour le suivi de votre dossier de prise en charge.

## RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :

JOLIVET Virginie - 02.38.54.08.96 - [info@ma-cvl.org](mailto:info@ma-cvl.org)

## PUBLIC CIBLE

- Architectes
- Architecte du patrimoine
- Bureaux d'études
- Économistes de la construction
- Maîtres d'ouvrage
- Toutes les personnes confrontées à l'acte de construire

## PRÉREQUIS

- Avoir une expérience de " terrain " en construction neuve ou en réhabilitation
- Être sensible aux enjeux de la lumière architecturale

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Cette formation est animée par Sylvain BIGOT.

### De?roulement de la formation

- 1. Introduction à la formation*
  - Accueil des participants et tour de table
  - Présentation des objectifs, du programme et du déroulement de la formation
  - Recueil des attentes et des expériences des stagiaires sur le thème de la formation
- 2. Déroulement de la formation selon le programme détaillé ci-dessous*
- 3. Bilan de la formation*

### Synthèse globale de la formation :

- Un questionnaire préalable est envoyé par mail aux participants pour recueillir leurs besoins. Il est transmis à l'intervenant avant la formation.
- Un questionnaire d'évaluation à chaud est envoyé aux participants par mail deux jours après la formation. Le retour de ce questionnaire est essentiel afin de recevoir les attestations de formation et de présence
- Une auto-évaluation des acquis est également indiquée dans l'attestation de formation
- Une évaluation à froid est envoyée par mail aux participants 1 mois après la formation afin de le centre de formation s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert des compétences en situation professionnelle.

### Locaux accessibles aux PMR.

**Le repas est inclus dans le prix de la formation.**

## MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

# Module La lumière et l'architecture-niveau 1

1 jour soit 7 heures de formation

**Modalité d'apprentissages :** Présentiel

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

**Modalité Pédagogique :** Présentiel

**Date(s) :** mardi 6 septembre 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

**Lieu :** Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

## OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Ce module vous permettra de :

- Identifier les fondamentaux de l'éclairage et sensibiliser aux enjeux de l'éclairage dans l'architecture
- Comparer les effets de la lumière
- Conseiller sur les différentes ambiances et mises en scènes possibles grâce à la lumière
- Mettre en valeur l'architecture grâce à la lumière

## FORMATEUR(S)

BIGOT Sylvain

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

L'approche pédagogique s'articule autour d'apports théoriques s'appuyant notamment avec :

- Matériel d'expérimentation
- Travaux pratiques

**Cette formation est animée par Sylvain Bigot : Concepteur lumière et Scénographe (espace urbain), Membre des associations ACE (Association des Concepteurs lumières lumières et Eclairagistes) et AFE (Association Française de l'Eclairage) Formateur pour ENSI Poitiers, Polytech' Orléans, Polytech' Tours et la Vinci Académie avec 20 ans d'expérience dans l'éclairage urbain et paysager**

## PROGRAMME

### MATIN

I. Accueil

II. Tour de table

III. La vision et la lumière

- La vision
- La lumière
- Matériaux et volumes : Reflet, texture, couleur, transmission
- Ergonomie visuelle

IV. Introduction à l'étude d'éclairage

- Phases de conception
- Les tendances architecturales
- Les mots-clés
- Phases de création de concept
- Phases de présentation : les moyens

### PAUSE DÉJEUNER

### APRÈS-MIDI

V. Approche sur l'éclairage dans les espaces tertiaires

- Effets visuels/effets biologiques
- Réflexion sur le monde du bureau
- Les évolutions du marché tertiaire
- Le Développement Durable
- Les réglementations (RT 2012)
- Les solutions autour des LED
- La lumière dynamique (Dali)

VI. Approche sur la lumière dans l'urbanisme lumière

- Définition
- Les différentes applications de l'éclairage urbain
- Le Développement Durable
- Les nouvelles réglementations (13 201)
- Les tendances
- La lumière dynamique (DMX)

VII. Tour de table et bilan de formation

## BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

**A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :**  
**Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire 44 Quai Saint Laurent 45000 Orléans**  
**02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org**

### FORMATION : LA LUMIERE DANS LE PROJET ARCHITECTURAL

**Module :** La lumière et l'architecture-niveau 1

**Modalité pédagogique :** Présentiel

**Date(s) :** mardi 6 septembre 2022, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

**Lieu :** Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

**Durée :** 1 jour soit 7 heures

**Places limitées à :** 12

**Date de clôture des inscriptions :** 24/08/2022

*(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)*

### PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Date de naissance :** ..... **Département de naissance :** .....

**E-mail personnel :** ..... *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

**Téléphone portable :** ..... **Date d'entrée dans l'entreprise :** .....

**Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP :**  Oui /  Non **Architecte DPLG :**  Oui /  Non

**Numéro personnel National d'Architecte :** .....

**Activité du stagiaire :**

**Mode d'exercice :**

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre : .....

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre : .....

**Prise en charge éventuelle de la formation :**

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

**Nom de l'organisme de prise en charge :**

- FAFIEC
- FIF PL
- OPCO Atlas
- OPCO Uniformation
- OPCO/EP (ACTALIANS)
- Autre : .....

**Demande de subrogation :**  Oui /  Non

**ORGANISME / ENTREPRISE**

**Raison Sociale :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Type d'entreprise :** ..... **Activité principale :** .....

**Gérant(e) :** ..... **Fonction :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Téléphone :** ..... **E-mail :** .....

**Siret :** ..... **N° société d'architecture :** ..... **Effectif dans l'organisme :** .....

Module 1 : La lumière et l'architecture-niveau 1		7h / 1 jour	
Coût pédagogique	ADHÉRENT Maison de l'architecture 2022 ( <i>Justicatif obligatoire</i> )	300,00 €	..... €
	NON ADHÉRENT Maison de l'architecture 2022	330,00 €	..... €
		<b>TOTAL</b>	..... €

**MODE DE PAIEMENT**

Chèque  Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

## Conditions Générales de Vente

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MAISON DE L'ARCHITECTURE CENTRE-VAL DE LOIRE

- 1 – Le prix indiqué couvre les frais pédagogiques, le déjeuner et les documents de synthèse.
  - 2 – Le règlement du prix s'effectue à l'inscription par chèque à l'ordre de la Maison de l'Architecture, accompagné du bulletin d'inscription. Les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée. L'attestation de fin de formation est adressée au participant après la formation sous condition de l'émargement de la feuille de présence.
  - 3 – Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.
  - 4 – Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit (LRAR). Elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 10 jours ouvrables avant le premier jour de la formation. Après cette date, l'intégralité du prix sera dû, sauf cas de force majeure, à savoir limitativement : maladie, accident, décès ou grève des transports, et sur présentation d'un justificatif.
- En cas d'annulation de la part du stagiaire les frais annexes ne seront pas remboursés.  
Les demandes de remplacement sont admises à tout moment.  
En cas d'absence ou d'abandon au cours d'une conférence, l'intégralité du prix est payable en totalité.  
La MA Centre se réserve le droit de reporter  
ou d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.